



# GUIDE DE REALISATION DES BADGES FAI ET DES RECORDS

## NETCOUPE & OLC

Ce document est à personnaliser pour votre club et à diffuser largement auprès de tous ses membres.  
Les règlements en vigueur font foi (Section 3 du Code Sportif, NetCoupe, Records, OLC).

La Commission Sport remercie le CVV Chartres, Julien et François-Louis Henry pour ce précieux document.

<http://www.ffvp.fr> - [commission.sport@ffvp.org](mailto:commission.sport@ffvp.org)



# Epreuves du Badge d'Argent



|                                   | Nature de l'épreuve  | Moyens d'enregistrement autorisés  | Avant le décollage, vous devez...  | Après le vol, vous devez...  |
|-----------------------------------|--|--|--|--|
| <b>Durée de 5 heures</b>          | Une durée supérieure à 5 heures après le largage ( <i>compter une marge de 5 à 10 minutes</i> ).   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Planche de vol, si le planeur revient au terrain</b></li> <li>• <b>Egs (cf. annexe - point 1)</b></li> <li>• <b>Ev (cf. annexe - point 2)</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous faire expliquer et vérifier le bon fonctionnement du moyen d'enregistrement.</li> <li>• Faire une <b>déclaration de vol <u>intégrée</u></b> dans l'enregistreur de vol.</li> <li>• Ou faire une <b>déclaration de vol <u>séparée</u></b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur <b>papier</b>, validée par un Commissaire Sportif (voir liste en annexe)</li> <li>- ou par <b>courriel</b>, adressée à un Commissaire Sportif (*) ou à un site agréé par l'ANC.</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre le fichier de vol et, éventuellement, la déclaration de vol sur papier à votre commissaire sportif (voir liste en annexe).</li> </ul> |
| <b>Gain d'altitude de 1 000 m</b> | Un gain d'altitude-pression supérieur à 1000 m entre un point bas du vol et un point haut ultérieur.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Egs(1)</b> un gain d'altitude-gps de 1100 m valide l'épreuve</li> <li>• <b>Ev (2)</b></li> </ul>   |  |  |
| <b>Distance de 50 km</b>          | Une distance d'au moins 50 km en ligne droite depuis le largage ou l'arrêt du moteur jusqu'à un atterrissage ou une arrivée libre (vache virtuelle). | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Egs (1)</b></li> <li>• <b>Ev (2)</b></li> </ul>  | <p><i>La déclaration de vol est obligatoire pour toutes les épreuves de badge sauf pour les durées.</i></p> <p><i>La déclaration de vol séparée est obligatoire avec un Egs. (*)</i></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous inscrire à la NetCoupe et à l'OLC et y déposer le vol.</li> </ul>  |

**ABREVIATIONS** : **Ev** pour Enregistreur de vol, **Egs** pour Enregistreur gps simple, **Mdp** pour moyen de propulsion et **ANC** pour Autorité Nationale de Contrôle.

(\*) La déclaration de vol séparée sur papier (ou par courriel adressé à un Commissaire Sportif ou à une adresse agréée par l'ANC) n'est pas requise quand un Ev et une déclaration électronique intégrée sont utilisés.



# Epreuves du Badge d'Or



|                                   | Nature de l'épreuve   | Moyens d'enregistrement autorisés   | Avant le décollage, vous devez...   | Après le vol, vous devez...  |
|-----------------------------------|---|---|---|--|
| <b>Gain d'altitude de 3 000 m</b> | Un gain d'altitude-pressure d'au moins 3000 m entre un point bas du vol et un point haut ultérieur.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Egs (1)</b><br/>Un gain d'altitude-gps de 3100 m valide l'épreuve</li> <li>• <b>Ev (2)</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire une <b>déclaration de vol <u>intégrée</u></b> dans l'enregistreur de vol</li> <li>• ou faire une <b>déclaration de vol <u>séparée</u></b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur <b>papier</b>, validée par un Commissaire Sportif (voir liste en annexe)</li> <li>- ou par <b>courriel</b>, adressée à un Commissaire Sportif ou à un site agréé par l'ANC.</li> </ul> </li> </ul> <p><i>La déclaration de vol est obligatoire pour toutes les épreuves de badge sauf pour les durées.</i></p> <p><i>La déclaration de vol séparée est obligatoire avec un Egs. (*)</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre le fichier de vol et, éventuellement, la déclaration de vol sur papier à votre commissaire sportif.</li> <li>• Remplir l' « Etat des épreuves de badge FAI » (affiché sur le panneau « Performance »).</li> <li>• Pour les distances, déposer le vol sur la NetCoupe et à l'OLC.</li> <li>• Pour les vols réalisés en week-end avec un enregistreur <b>Ev (2)</b>, participer au Championnat de France des Clubs via l'OLC League (48h après atterrissage max.).</li> </ul> |
| <b>Distance de 300 km</b>         | Une distance d'au moins 300 km : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ligne droite ou ligne brisée ;</li> <li>• 3 pts de virage déclarés au plus, sans ordre et facultatifs ;</li> <li>• chaque pt de virage déclaré survolé au plus une fois ;</li> <li>• départ au largage ou au passage de la ligne de départ déclarée ;</li> <li>• arrivée à l'atterrissage, au passage de la ligne d'arrivée déclarée ou à un pt d'arrivée libre.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Egs (1)</b></li> <li>• <b>Ev (2) pour OLC League</b></li> </ul>                                       | <p><i>La déclaration de vol est obligatoire pour toutes les épreuves de badge sauf pour les durées.</i></p> <p><i>La déclaration de vol séparée est obligatoire avec un Egs. (*)</i></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les vols réalisés en week-end avec un enregistreur <b>Ev (2)</b>, participer au Championnat de France des Clubs via l'OLC League (48h après atterrissage max.).</li> </ul>   |

**ABREVIATIONS :** **Ev** pour Enregistreur de vol, **Egs** pour Enregistreur GPS simple, **Mdp** pour moyen de propulsion et **ANC** pour Autorité Nationale de Contrôle

(\*) La déclaration de vol séparée sur papier ou par courriel n'est pas requise quand un Ev et une déclaration électronique intégrée sont utilisés.



# Epreuves des Diamants du Badge d'Or



|  | Nature de l'épreuve  | Moyens d'enregistrement autorisés                                 | Avant le décollage, vous devez...  | Après le vol, vous devez...   |
|--|--|---|--|---|
| <b>Circuit de diamant de 300 km</b>          | Un circuit déclaré d'au moins 300 km : <ul style="list-style-type: none"> <li>• triangle (départ possible sur une branche) ou aller et retour ;</li> <li>• points de départ et d'arrivée confondus (ligne de 1 km) ;</li> <li>• points de virage prévus ;</li> <li>• ZO des points de virage : quadrant infini ou cercle de 500m de rayon</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ev (2)</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire une <b>déclaration de vol électronique</b> dans l'enregistreur de vol.</li> </ul> <p><i>La déclaration de vol est obligatoire pour toutes les épreuves de badge sauf pour les durées. (*)</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre le fichier de vol à votre commissaire sportif.</li> <li>• Remplir l'Etat des épreuves de badge FAI (affiché sur le panneau « Performance »).</li> <li>• Pour les distances, déposer le vol sur la NetCoupe et à l'OLC.</li> <li>• Pour les vols réalisés en week-end avec enregistreur <b>Ev (2)</b>, participer au Championnat de France des Clubs via l'OLC League (48h après atterrissage max.).</li> </ul> |
| <b>Distance de diamant de 500 km</b>         | Une distance d'au moins 500 km : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ligne droite ou ligne brisée ;</li> <li>• 3 pts de virage déclarés au plus, sans ordre et facultatifs ;</li> <li>• chaque pt de virage déclaré survolé au plus une fois ;</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ev (2)</b></li> </ul> | <p><i>Attention : le nom du pilote, le type de planeur et l'immatriculation doivent être présents dans la déclaration électronique.</i></p>  |   |
| <b>Gain d'altitude de diamant de 5 000 m</b> | Un gain d'altitude-pression supérieur à 5000 m entre un point bas du vol et un point haut ultérieur.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ev (2)</b></li> </ul> |  |   |

**ABREVIATIONS :** **Ev** pour Enregistreur de vol, **Egs** pour Enregistreur GPS simple, **ZO** pour zone d'observation à survoler pour valider le point de passage

(\*) La déclaration de vol séparée sur papier (ou par courriel) n'est plus possible ici et une déclaration électronique intégrée est obligatoire.



## Epreuves de diplôme de 750, 1000, 1250 km...



|   | Nature de l'épreuve   | Moyens d'enregistrement autorisés                                 | Avant le décollage, vous devez...  | Après le vol, vous devez...   |
|---|---|---|--|---|
| <b>Diplôme de 750, 1000, 1250 km...</b> | <p>Une distance d'au moins 750, 1000 1250 km... :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en ligne droite ou ligne brisée ;</li> <li>• avec 3 pts de virage déclarés au plus, sans ordre et facultatifs ;</li> <li>• chaque point survolé au plus une fois ;</li> <li>• ZO des points de virage : quadrant infini ou cercle de 500 m de rayon).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ev (2)</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire une <b>déclaration électronique de vol</b> dans l'enregistreur de vol. (*)</li> </ul> <p><i>Attention : le nom du pilote, le type de planeur et l'immatriculation doivent être présents dans la déclaration électronique.</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre le fichier de vol à votre commissaire sportif.</li> <li>• Remplir l'Etat des épreuves de badge FAI (affiché sur le panneau « Performance »).</li> <li>• Pour les distances, déposer le vol sur la NetCoupe et à l'OLC.</li> <li>• Pour les vols réalisés en week-end, participer au Championnat de France des Clubs via l'OLC League (48h après atterrissage max.).</li> </ul> |

**ABREVIATIONS** : **Ev** pour Enregistreur de vol, **Egs** pour Enregistreur GPS simple, **ZO** pour zone d'observation à survoler pour valider le point de passage

(\*) La déclaration de vol séparée n'est obligatoire que s'il n'y a pas de déclaration de vol électronique, mais elle facilite la constitution du dossier.



# Circuits de NetCoupe, Record et OLC



|                                 | Nature de l'épreuve  | Moyens d'enregistrement autorisés   | Avant le décollage, vous devez...  | Après le vol, vous devez...  |
|---------------------------------|--|---|--|--|
| <b>Parcours « comme prévu »</b> | <p>Tout le parcours est « déclaré » avant le vol :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 points de virages au plus (longueur totale &gt; 25 km) ;</li> <li>• longueur de branche libre ;</li> <li>• ligne de départ et d'arrivée de 1 km ;</li> <li>• ZO des points de virage : cercle de rayon 500m ou quadrant infini.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• NetCoupe et OLC : <b>Egs (1)</b> ou <b>Ev (2)</b></li> <li>• Record (*) ou OLC League : <b>Ev (2)</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire une <b>déclaration électronique de vol</b> dans l'enregistreur.</li> </ul> <p><i>Attention pour les records : le nom du pilote, le type de planeur et l'immatriculation doivent être présents dans la déclaration électronique.</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déposer le vol sur la NetCoupe</li> <li>• Déposer le vol dans les 48h à l'OLC.</li> <li>• Aviser la FFVP de la réalisation d'un vol susceptible d'être homologué comme record de France dans les 7 jours suivant la date du vol. <a href="https://tinyurl.com/ffvp-notif-record">https://tinyurl.com/ffvp-notif-record</a></li> </ul> |
| <b>Parcours « non prévu »</b>   | <p>La distance libre est mesurée après le vol (optimisée automatiquement sur les sites NetCoupe et OLC).</p>   |   |  |  |

**ABREVIATIONS** : **Ev** pour Enregistreur de vol, **Egs** pour Enregistreur GPS simple, **ZO** pour zone d'observation à survoler pour valider le point de passage

(\*) Pour les records : les triangles  $\geq 750$  km ont des côtés compris entre 25 et 45% de la longueur totale et les triangles  $< 750$  km ont des côtés d'au moins 28% de la longueur totale – Records validés par les Commissaires sportifs du Club



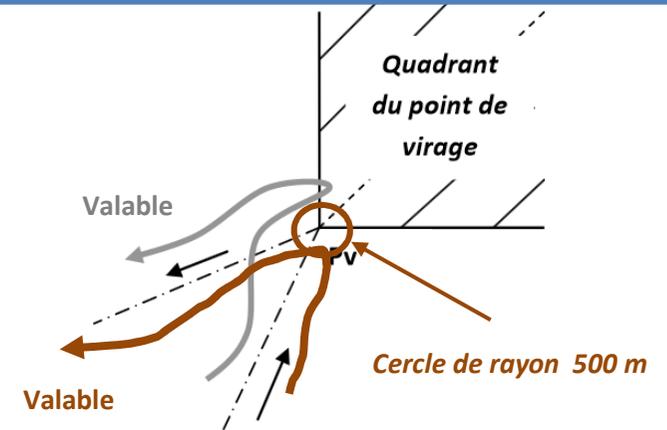
# Annexe validation d'épreuves et de circuits

## Egs (1) : Enregistreurs gps simples (non IGC)

- Flarms non IGC, Floice, ECW 100, OZFLARM, MiniOZ
- Les logiciels suivants sur PDA / PNA / Smartphone / Phablette / Tablette
  - Bräuniger (BRA)
  - AFTrack (XFT)
  - Aircotec (XTC)
  - Compe GPS (XCG)
  - Flarm Technology (XFL)
  - Flytec (FLY)
  - FlyWithCE (XFW)
  - G7toWin (XGW)
  - GlidePath (XGP)
  - Graupner (XTT)
  - GPS-DUMP (XGD)
  - iGlide (XXX)
  - Ilec (IEC)
  - LK8000 (XLK)
  - MaxLogger Flash (MUN?)
  - MaxPunkte (XMP) MuzzyLoggeR (XMR)
  - Pocket Strepla (XST)
  - SeeYou Mobile (XCM, XSM)
  - SeeYou Recorder (XCM)
  - SoaringPilot (XSP)
  - SoaringPilotSoftware (XGL)
  - Trackview (XTV)
  - Weatronic (XWA)
  - WinPilot (WIN)
  - XCSoar (XCS)

Ces appareils n'enregistrent pas l'altitude-pression, il convient de prendre 100 m de marge sur le critère d'homologation.

## P<sup>t</sup> de virage : quadrant ou cercle d'observation



Validation par le survol du quadrant ou du cercle.  
(Validation par cercle : pénalisation de 1 km par point de virage.)

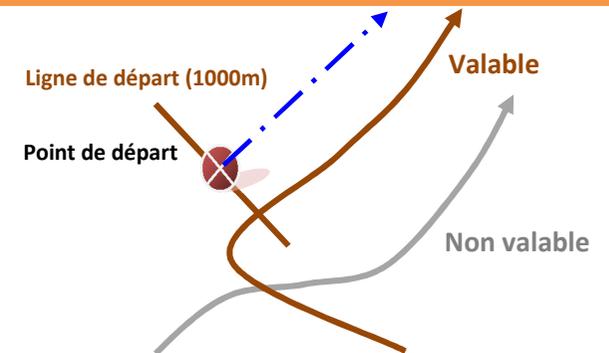
## Ev (2) : Enregistreur de vol IGC

- Flarm IGC VolksLogger, Zander, Colibri, Oudie IGC, Nano, LX8000/9000, etc.
- Validité de la calibration : moins de 5 ans avant ou 2 mois après la performance

## Corrections de distance

- La longueur d'une distance ou d'un circuit est diminuée de 1 km chaque fois que le survol du cercle d'observation est utilisé pour la validation.
- Pour les **distances supérieures à 100 km**, une perte d'altitude supérieure à 1000 m donne une pénalité réduisant la distance officielle d'une distance égale à 100 fois l'excédent.

## Validation du départ ou de l'arrivée pour circuit ou une distance à but fixé



Le départ (ou l'arrivée) est validé par passage de la ligne dans le sens de la première (ou dernière) branche



# Annexe déclaration électronique Flarm(\*) via SeeYou

## 1 – Avant le vol : préparer la déclaration électronique

- Mettre la carte SD dans le lecteur du PC - Ouvrir SeeYou et cliquer sur F9 pour ouvrir l'assistant connexion
- Dans les paramètres de la boîte de dialogue :
  - menu déroulant « Type d'appareil » sélectionnez « Flarm » / menu déroulant « Interface » sélectionnez le lecteur de carte (par exemple : « E:\ »)
  - menu déroulant « Paramètres » sélectionnez « FILE »
  - cochez la case « Téléchargez la déclaration de vol dans l'appareil »
- En cliquant sur « suivant », vous ouvrez la boîte de téléchargement de la déclaration
- Saisissez les paramètres pilote et planeur (ou cliquez sur « l'icône à droite « Montrer la liste des pilotes enregistrés » si vous avez déjà enregistré ces éléments par le menu « Outils / Pilotes » de SeeYou. Sélectionnez alors dans la liste qui s'affiche les paramètres vous concernant)
- Saisissez ensuite les différents jalons (prenez l'aérodrome comme point de décollage et de départ, les points d'arrivée et d'atterrissage sont définis automatiquement) - laissez décocher « Utiliser le code du point de virage pour nom »
- En cliquant sur « suivant », vous lancez la création d'un fichier « flarmcfg.txt » sur la carte SD
- Récupérer la carte puis dans le planeur, introduisez la carte SD dans le Flarm sans qu'elle soit enfoncée en butée (poussez la carte 2 fois sur sa butée)

## 2 – Après le vol : télécharger le fichier de vol sur la carte SD

- Le Flarm étant en marche, enfoncer la carte SD jusqu'à la butée
- Couper l'alimentation du Flarm (éventuellement en débranchant la batterie, tous les instruments étant éteints) puis la remettre en marche
- Le Flarm se réinitialise mais passe en mode transfert sur la carte : seule la LED « Power » clignote (couleur verte)
- A la fin du transfert, le Flarm passe en mode de fonctionnement normal (les 3 LED « Power », « GPS » et « TX » clignotent en vert)
- Retirer la carte SD en la poussant au fond de son logement

## 3 – Après le vol : récupérer le fichier de vol et sa déclaration électronique

- Mettre la carte SD dans le lecteur du PC - Ouvrir SeeYou et cliquer sur F9 pour ouvrir l'assistant connexion
- Dans les paramètres de la boîte de dialogue :
  - menu déroulant « Type d'appareil » sélectionnez « Flarm » / menu déroulant « Interface » sélectionnez le lecteur de carte (par ex. « F:\ »)
  - menu déroulant « Paramètres » sélectionnez « FILE »
  - cochez la case « Téléchargez les vols de l'appareil »
- Cliquer sur « Suivant », les fichiers de vol enregistrés dans le Flarm vont vous être proposés
- Sélectionnez le fichier de vol du jour et enregistrez-le dans le répertoire de délogage ou d'épreuves FAI sans changer son nom

(\*) : Flarm non IGC : seulement pour les circuits « comme prévus » pour la NetCoupe et badge or et argent – Flarm IGC : épreuves de diamants et OLC League



# DECLARATION DE VOL

## Epreuve de Badge FAI Argent ou Or

- La déclaration de vol est un contrat passé entre le Pilote et le Commissaire Sportif avant le vol.
- Cette déclaration, ou un document semblable, est obligatoire quand un Egs est utilisé pour une épreuve de badge d'argent ou d'or.
- Seule la dernière déclaration de vol est à prendre en compte pour la validation de la performance.
- Toutes les performances, sauf celles de durée, doivent être précédées d'une déclaration de vol
- Pour une épreuve de diamant, 750km, 1000km et au-delà, seule une déclaration électronique complète est recevable

**Date du vol :** .....

### Pilote

Prénom et NOM : .....

### Planeur

Type & immatriculation : .....

**Enregistreurs** .....

Type et n° de série (principal)

(secours)

### POINTS de PASSAGE *(noms et coordonnées géographiques)*

**Pt de départ :** .....

**Pv 1** : .....

**Pv 2** : .....

**Pv 3** : .....

**Pt d'arrivée :** .....

Signature du Pilote :

**Le Commissaire Sportif** ..... *(nom en majuscules)*  
**certifie que cette déclaration de vol est remplie en sa présence**

**le** ..... *(date)* **à**..... *(heure)*

**Signature du Commissaire Sportif :**